



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

À New York : Brigitte Suhr,
Directrice des programmes régionaux, CCPI
Tél : +1 (646) 465-8540
Email: suhr@coalitionfortheicc.org

Stephen Lamony,
Officier de liaison pour l'Afrique/Conseiller sur les pays en situation, CCPI
Tél : +1 (646) 465-8514
Email: lamony@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication, CCPI
Tél : +31 (0) 70 311 10 82
Email: maillet@coalitionfortheicc.org

AVIS AUX MÉDIAS
8 juin 2011

La Coalition appelle les États à réitérer leur engagement à la justice pour le Darfour

En prévision de la présentation du rapport du Procureur de la CPI sur le Darfour au CSNU, la société civile mondiale rappelle aux États et au CSNU leur obligation de coopérer avec la Cour

FAITS : Le 8 juin 2011, le Procureur général de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, présentera son treizième rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur l'enquête de la Cour relative à la situation au Darfour, Soudan.

POURQUOI : La Résolution 1593 du CSNU, renvoyant la situation au Darfour à la CPI, demande au Procureur de présenter au Conseil un rapport sur les progrès de son enquête au Darfour tous les six mois. Trois mandats d'arrêt ont été émis et la Cour et son Procureur ont lancé à plusieurs reprises des appels à la coopération. Le gouvernement soudanais a systématiquement refusé de coopérer avec la Cour et le Conseil de sécurité à cet égard. Le 25 mai 2010, les juges de la CPI ont rendu une décision judiciaire informant le Conseil de sécurité des Nations Unies de la non-coopération des autorités soudanaises concernant l'exécution des mandats d'arrêt à l'encontre d'Ahmad Muhammad Harun et d'Ali Kushayb.

COMMENT : Le treizième rapport du Procureur devrait fournir une vue d'ensemble des progrès des enquêtes et procédures de la Cour dans les quatre affaires de la situation au Darfour et une mise à jour des développements qui se sont produits depuis la présentation du dernier rapport au CSNU de décembre 2010. Le rapport devrait également mettre l'accent sur la promotion de la coopération en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt émis dans le cadre de cette situation.

COMMENTAIRE : « La Coalition pour la CPI appelle tous les États à s'assurer qu'Omar el-Béchir, Ahmad Harun et Ali Kushayb soient traduits en justice », a déclaré Sunil Pal, directeur de la section juridique de la Coalition pour la Cour pénale internationale. « La Coalition exhorte le gouvernement soudanais à coopérer avec la Cour conformément à ses obligations en vertu de la Charte de l'ONU et tous les États parties à la CPI à s'acquitter pleinement de leur obligations en vertu du Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour. Nous notons que malgré ces obligations, el-Béchir s'est rendu dans trois États parties en bénéficiant d'une impunité relative depuis l'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre », a-t-il ajouté. « La Coalition exhorte également le Conseil de sécurité à montrer son soutien à la justice au Darfour en encourageant la coopération avec la CPI. Tout manque de coopération risque de porter atteinte non seulement à l'autorité de la Cour, mais également au Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'accès à la justice des victimes pour les graves crimes prétendument commis au Darfour ».

CONTEXTE : L'enquête sur la situation au Darfour, au Soudan, a été officiellement ouverte par le procureur de la CPI le 6 juin 2005, après avoir été déférée à la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies par la résolution 1593 du 31 mars 2005. Le Conseil de sécurité a renvoyé deux affaires à la Cour, la deuxième étant la situation en Libye, qu'il a renvoyée à la CPI le 26 février 2011.

Depuis le renvoi, des mandats d'arrêt publics ont été délivrés à l'encontre d'Ahmad Muhammad Harun, d'Ali Kushayb et d'Omar Hassan Ahmad el-Béchir, ainsi que des citations à comparaître pour Bahar Idriss Abu Garda, Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohamed Jerbo Jamus. Aucun des mandats d'arrêt n'a été exécuté, et le gouvernement soudanais a ouvertement défié et constamment refusé de coopérer avec la Cour et la communauté internationale, un constat qui a été fait par la Chambre préliminaire par voie de décision judiciaire et transmis au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le 20 novembre 2008, le Procureur de la CPI a également demandé aux juges d'émettre des citations à comparaître pour trois chefs de guerre prétendument impliqués dans une attaque contre des forces de maintien de la paix à la base militaire d'Haskanita au Darfour (Soudan) en septembre 2007 : Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda), Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo) et Bahar Idriss Abu Garda. Les juges de la Chambre préliminaire I ont décidé de ne pas confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abu Garda le 8 février 2010 ; ils ont considéré qu'il n'y avait pas de preuves substantielles pour confirmer qu'il avait participé à un plan commun pour attaquer la base d'Haskanita. Les charges de crimes de guerre à l'encontre de Banda et Jerbo ont été confirmées par la Chambre préliminaire I le 7 mars 2011, renvoyant leur affaire en procès.

La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 114 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), la Libye, l'Ouganda, et le Kenya. La CPI a publiquement émis 15 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, en Honduras, en Corée du Sud, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, visitez www.coalitionfortheicc.org

###